



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de
la Formation Professionnelle,
FORCE OUVRIÈRE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

fnecfpstrasbourg@gmail.com

Tél : 06 17 33 61 57 et 06 31 08 76 78

Déclaration des élus Force Ouvrière au CSASD-FS du jeudi 10 décembre 2025

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation spécialisée départementale du Bas-Rhin,

Dès sa prise de fonctions au ministère de l'Éducation nationale, Monsieur Geffray – huitième ministre en quatre ans – a dressé un constat alarmant de l'état de l'École : baisse du niveau scolaire, creusement des inégalités sociales, dégradation de la santé physique et psychique des personnels. Ce constat est largement partagé par les personnels et leurs représentants. Mais la question centrale demeure : quelles réponses sont réellement apportées ?

Rappelons que Monsieur Geffray, en tant que DRH du ministère puis directeur général de la DGESCO, a été l'un des principaux artisans des réformes qui ont profondément déstabilisé l'École et aggravé les conditions de travail : réforme du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, « choc des savoirs », inclusion scolaire systématique et contrainte. La **FNEC FP-FO 67** combat ces contre-réformes et en dénonce les effets délétères sur la santé des personnels.

La **FNEC FP-FO 67** a par ailleurs pris connaissance du projet de budget présenté pour 2026 par le Premier ministre. Ce budget est inacceptable. Il prévoit une série de mesures qui s'attaquent frontalement aux services publics, aux droits statutaires et aux conditions de travail et de santé des agents : année blanche sur les prestations sociales et le point d'indice, indemnisation des arrêts maladie maintenue à 90 %, suppressions massives de postes, gel des pensions, sous-indexation à venir, augmentation des franchises médicales. Ces choix politiques aggravent la précarisation des personnels et la dégradation du service public d'éducation.

Concernant la réforme des retraites, notre organisation syndicale n'est pas dupe des annonces gouvernementales. Il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause de la réforme Macron-Borne, mais d'un simple décalage, comme l'a lui-même confirmé le Président de la République.

La mise en place de la Protection sociale complémentaire obligatoire illustre la même logique. Présentée comme une avancée, elle se traduit dans les faits par un surcoût pour de nombreux agents, notamment ceux souhaitant des garanties renforcées, une prévoyance ou

l'affiliation de leurs ayants droit. La **FNEC FP-FO 67** votera d'ailleurs, avec d'autres organisations syndicales, un avis à ce sujet.

Dans le même temps, l'Éducation nationale annonce la création de postes tout en supprimant simultanément des milliers de postes d'enseignants devant élèves, dans le premier comme dans le second degré, et en envisageant la suppression de postes administratifs dans les services académiques et départementaux. Dans le Bas-Rhin, ces choix se traduiront-ils par de nouvelles fermetures de classes, d'écoles ou des regroupements imposés, sans prise en compte de l'avis des équipes ? La baisse démographique devrait au contraire être l'occasion d'améliorer significativement les conditions d'enseignement et de travail.

La réalité des classes est aujourd'hui incompatible avec les effectifs maintenus : inclusion scolaire systématique, multiplication des situations complexes, difficultés sociales croissantes. Il devient impossible d'enseigner sereinement dans des classes surchargées, au détriment des élèves comme des personnels.

L'inclusion ne peut être ni dogmatique ni contrainte. Elle doit être pensée dans l'intérêt de tous, avec les moyens nécessaires et des réponses adaptées, y compris en enseignement spécialisé lorsque cela s'impose. Les AESH, en première ligne de cette inclusion forcée, en paient un lourd tribut. Depuis le début de l'année scolaire, les fiches RSST se multiplient, faisant état de violences physiques et verbales graves, en nette augmentation, qui touchent également les enseignants et les autres élèves.

Face à cette situation, l'administration répond par des dispositifs tels que les protocoles départementaux et les PAS, qui privilégient des solutions internes et contribuent trop souvent à la culpabilisation des personnels au lieu d'apporter des réponses structurelles.

La **FNEC FP-FO 67** dénonce le rapport issu de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, qui passe sous silence les suppressions de postes, les contre-réformes et les difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, tout en proposant d'approfondir la territorialisation de l'École publique. Cette orientation constitue une nouvelle remise en cause des fondements de l'École laïque et républicaine.

Au niveau départemental, la **FNEC FP-FO 67** rappelle que le temps partiel constitue un droit statutaire fondamental des personnels, garanti par les textes réglementaires nationaux en vigueur, et qu'aucune circulaire départementale ne peut y déroger. Ce droit doit pouvoir s'exercer quelque soit le niveau de classe ou enseignant nos collègues.

Enfin, la **FNEC FP-FO 67** dénonce la mise en œuvre du logiciel Colibris au niveau départemental, dont l'utilisation conduit trop souvent au refus d'autorisations d'absence pourtant prévues de droit, y compris lorsqu'il s'agit d'absences pour raisons syndicales. Nous constatons également que des collègues se voient appliquer des autorisations d'absence sans traitement lorsqu'ils se rendent à des rendez-vous médicaux pourtant imposés sur le temps scolaire par les spécialistes qu'ils doivent consulter.

Plus grave encore : ces retraits de salaire interviennent parfois alors même que la continuité du service a été pleinement assurée. Les élèves ont été répartis dans les autres classes de l'école, aucun remplaçant n'a été sollicité, et le fonctionnement de l'établissement n'en a pas été affecté.

Cette situation est en total décalage avec les garanties qui nous avaient été données lors de la présentation du logiciel.

La **FNEC FP-FO 67** réaffirme sa détermination à défendre l'École publique, les conditions de travail des personnels et le droit des élèves à une instruction de qualité.

Pour la **FNEC FP-FO**,
Jacques POUSSE